

**Avis d'assemblée publique de consultation sur le projet de Règlement 1063-18
modifiant le Règlement de zonage 927-13 afin de le rendre conforme
au Schéma d'aménagement de la MRC de Bonaventure
(Plaine inondable de la Petite rivière Cascapédia)**

À toutes les personnes susceptibles d'être intéressées par le projet de Règlement 1063-18 modifiant le règlement de zonage de la Ville de New Richmond

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Que le Conseil municipal, suite à l'adoption lors de la séance ordinaire du 7 mai 2018 du projet de Règlement 1063-18, tiendra une assemblée publique de consultation le **17 mai 2018, à compter de 16 h**, à la salle du Conseil, et ce, en conformité de la Loi;

Que ce projet de règlement a pour objet de modifier le Règlement de zonage 927-13 afin d'y ajouter des dérogations autorisées dans les plaines inondables, et ce, en concordance avec le Règlement 2017-08 de la MRC de Bonaventure (relocalisation de 4 chalets – Camp Melançon – Situé au 610, chemin Mercier);

Que le plan de zonage, décrivant le territoire concerné par ce projet de règlement, peut être consulté au bureau de la Ville de New Richmond, aux heures ordinaires de bureau;

Que ce projet de règlement ne contient aucune disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

Qu'au cours de cette assemblée publique, le maire ou un autre membre du Conseil désigné par le Conseil expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer. Le projet de règlement peut être consulté au bureau municipal, aux heures ordinaires de bureau, soit de 8 h à 16 h.

Donné à New Richmond,
Ce 9^e jour de mai 2018

Céline LeBlanc
Greffière